



DOSSIER THÉMATIQUE

1 LES INONDATIONS

L'île de la Cité est longtemps restée sous la menace des inondations et des incendies.

La Seine, dont les berges sont basses, rend le lieu marécageux. L'île est vite isolée lors des crues, au point qu'en 1197, Philippe Auguste fuit le palais et se réfugie à l'abbaye Sainte-Geneviève. Le risque d'inondation est encore augmenté par la ville même. Elle forme en effet un barrage sur le fleuve qui est rétréci par les piles des ponts, les moulins et autres constructions qui sont autant d'obstacles. Il y a ainsi 13 moulins sous le pont des Meuniers après 1296, qui ne laissent que deux arches pour la circulation fluviale, et la pompe du pont Notre-Dame qui alimente les fontaines de la ville en bouche deux arches à partir de 1673. En 1631, le pont de Notre-Dame bloque les eaux du fleuve en crue qui atteint alors le deuxième étage des maisons du port de Grève. La ville rétrécit aussi son lit, au fur et à mesure de l'aménagement des berges. Les constructions permettent en effet de faire reculer les zones marécageuses des rives. C'est le cas avec le rempart que Philippe Auguste fait édifier au nord de l'île de la Cité, légèrement au-delà de l'enceinte gallo-romaine, ou avec la Salle-sur-l'eau qui jouxte la tour Bonbec. De même, le jardin royal est installé sur les zones humides de la pointe occidentale, et la construction du Pont Neuf en 1578, premier pont dépourvu de maisons, stabilise les berges en intégrant à l'île de la Cité les petites îles qui la bordent. L'étranglement du fleuve est donc à son maximum aux XII^e et XIII^e siècles : il est de 100 m à la hauteur de l'île de la Cité (70 m au pont Notre-Dame vers la rive droite ; 30 m au Petit Pont vers la rive gauche). Les contemporains ont conscience de cet état de fait. C'est ainsi qu'après l'inondation de 1296, les moulins des rivières Saint Meri et Sainte Opportune sont détruits par décision royale.



*Le Pont Notre-Dame lors d'une crue de la Seine, 1900-1910, fonds Ganne.
On distingue le Tribunal de Commerce et en arrière-plan l'angle nord-est du palais de Justice.*

L'inondation la plus importante est celle de 1658. L'eau monte jusqu'à 8,80 m au dessus de l'étiage à l'échelle du pont de la Tournelle, la moitié de Paris est recouverte, les quartiers bas en amont disparaissent sous plusieurs mètres d'eau. Cette crue fait 55 victimes. Celle de 1910, conséquence d'une **crue centennale**, dont un pilier de la Conciergerie garde la trace, atteint 8,48 m. Les autres inondations importantes sont celles des années 1196, 1206, 1296, 1407, 1499, 1547, 1649, 1631 et 1689. Elles arrachent les ponts, emportant du même coup les maisons qui les surmontent. Le Petit Pont, au sud-est de l'île, est ainsi démoli quatre fois entre 1196 et 1407. En 1499, les 65 maisons du pont Notre-Dame s'effondrent, ce qui entraîne l'arrestation du prévôt des marchands, des échevins, du procureur du roi, notables rendus responsables de la catastrophe. En 1689, la crue détruit les vitraux de la chapelle basse de la Sainte-Chapelle.

L'aménagement des berges commence dès le XIV^e siècle. Philippe le Bel décide en 1312 d'empierrement le pont des Grands Augustins. Charles V fait construire les deux premiers quais, les quais du Louvre et des Ourmetiaux, respectivement le long du palais de la Cité et entre l'Hôtel de Ville et l'hôtel Saint Pol. Le surhaussement du sol urbain est l'autre réponse apportée aux inondations récurrentes. L'entreprise est menée progressivement, sans plan établi. Les chantiers partent des ponts, dont les tabliers sont déjà plus élevés que le sol. Le Parlement de Paris ordonne cependant en 1507, lors de la construction du Pont de Notre-Dame et du Petit Pont, de rehausser de 3 m les rues de la partie orientale de l'île : la cathédrale Notre-Dame de Paris est alors de plain pied. La Conciergerie sera encavée d'autant.

Au XIX^e siècle, tous les obstacles du lit urbain sont détruits ; la pompe du pont Notre-Dame l'est ainsi en 1853. Puis des retenues de régulation sont édifiées en amont, sur la Marne et la Seine.

2 LES INCENDIES

Les incendies sont une menace très présente et prise fort au sérieux. Incendier une maison est considérée comme un crime et susceptible d'une condamnation à la pendaison. Dans l'histoire de l'île de la Cité cependant, ils ont souvent permis, par les destructions qu'ils engendrent, de repenser l'urbanisme et l'architecture, et donc de moderniser les espaces. Ils ont de la même façon autorisé des études archéologiques.

Le Palais de la Cité est frappé par cinq incendies entre le XVII^e et le XIX^e siècle.

En 1618, seule la Grand'Salle basse est épargnée par le feu. Les charpentes apparentes, en bois, sont remplacées par une voûte en pierre ; le décor des deux Chambres rénovées est classique. Les travaux sont financés par la vente, par Louis XIII, des terrains situés le long des fossés Saint Germain. En 1630, c'est la flèche de la Sainte-Chapelle qui s'effondre. En 1737, l'incendie détruit la Cour des Comptes de style Renaissance : reconstruite en 1740, elle est à nouveau touchée en 1871, et cette fois-ci rasée définitivement.

L'incendie de 1776 frappe toute la partie centrale et l'enceinte est du Palais. Louis XVI décide de réorganiser la cour du Mai et les bâtiments qui la jouxtent, en finançant les travaux par un impôt spécial payé par les Parisiens. La Grosse Tour, le Trésor des Chartres et l'enceinte de Philippe le Bel, héritages médiévaux, sont démolis. L'entrée principale est dégagée, libérée des constructions hétéroclites massées autour de la Sainte-Chapelle. Celle-ci est masquée par l'aile sud de la nouvelle cour néoclassique, qui devient symétrique. En 1787, une grille monumentale remplace l'enceinte. Les nouveaux bâtiments ont une apparence monumentale et s'harmonisent avec le nouveau tissu urbain.

En 1871, pendant l'insurrection de la Commune, les espaces du centre et du nord-est du Palais, encore en travaux, sont détruits. Le chantier qui reprend ensuite réorganise le quadrilatère du Palais de Justice et ne se termine qu'en 1914. Au nord, seules les Tours d'Argent et César sont épargnées par le feu. Les maisons canonales, au sud de la Sainte Chapelle, sont démolies au profit de la Police correctionnelle.

A proximité du palais, les destructions sont tout aussi importantes. Le Pont aux Meuliers est la proie des flammes en 1621. Les marchands qui ont perdu leurs boutiques sont dédommagés, et le propriétaire du pont, Nicolas Le Jay, obtient une concession sur la rive sud. Il y construit des maisons sur pilotis qui ne sont détruites qu'en 1807. L'Hôtel-Dieu, situé jusqu'en 1878 au sud de l'île, est lui détruit à trois reprises en 1718, 1737 et 1772. La cathédrale Notre-Dame de Paris n'est pas épargnée non plus : le palais épiscopal est détruit en 1831 et les dégâts s'étendent jusqu'à la rose sud ; l'incendie de 1871, allumé par des Communards, est lui rapidement circonscrit par les internes en pharmacie venus de l'Hôtel-Dieu voisin.

Pour en savoir plus

Retrouvez les autres ressources pédagogiques en [cliquant ici](#)

Pour en savoir plus, découvrir d'autres sites et d'autres ressources pédagogiques, rendez-vous sur <http://actioneducative.monuments-nationaux.fr>

GLOSSAIRE

Crue centennale : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition annuelle est de 1 sur 100, c'est-à-dire que chaque année, il y a une possibilité sur 100 qu'elle ait lieu.

BIBLIOGRAPHIE

La Conciergerie, Palais de la Cité, Momum – Editions du Patrimoine, collection Itinéraires, 2000.

BEAUDOUIN François, *Paris / Seine, ville fluviale*, éd de la Martinière, coll Patrimoine, 1993.

DELHUMEAU Herveline, *Le palais de la Cité, du palais des rois de France au Palais de Justice*, Cité de l'architecture et du patrimoine – MMF – Aristeas – Actes Sud, 2011.

POTIN Yann, *Les rois dans leur palais*, conférence, cycle Paris au Moyen Age, Comité d'histoire de la Ville de Paris, juin 2012.